Le Conseil des Ministres s’est réuni, le jeudi 13 décembre 2012, sous la Présidence du Chef de l’Etat, son Excellence Monsieur Macky SALL.

Le Conseil, avant sa séance, a consacré une minute de prières pour le reposde l'âme du **Khalife Général des Tidianes, Mouhamadou Mansour SY**.Le Conseil s'est également incliné devant la mémoire **de MonseigneurAugustin SAGNA**, **évêque émérite de Ziguinchor** et adécidé de l'envoi d'une délégation gouvernementale pour aller présenter à lafamille et à l'église les condoléances de l'Etat.

Le Président de la République a commencé sa communication en exprimant savive préoccupation par rapport à la cherté des coûts du loyer au Sénégal et enparticulier à Dakar. Le Chef de l'Etat a engagé le Premier Ministre à faireprendre toutes les dispositions utiles pour inverser la tendance à la hausseconstante observée sur les prix du loyer. Il l'a ainsi invité à mettre en placeun Comité qui aura pour mission de réfléchir sur la question et deproposer des solutions.

Au terme de cette réflexion, une Commission Nationale de Régulation descoûts du loyer devrait être créée, pour servir de rempart contre la spéculationqui détermine artificiellement les coûts du loyer. Elle aura aussi la charge defixer les plafonds basés sur des critères pertinents.

Le Président de la République a toutefois souligné que cette Commission nedevrait pas fausser les règles de la concurrence et la liberté d'entreprendredans le secteur.

Le Chef de l'Etat a, dans le même esprit, demandé au Premier Ministred'étudier la possibilité d'instaurer un dispositif solidaire d'aidepersonnalisée au logement.

Evoquant la politique d'habitat social, le Président de la Républiquea réaffirmé son ambition de rétablir la justice sociale en la matière, enfacilitant l'accession à la propriété pour les Sénégalais.

Il a, à cet égard, demandé au Premier Ministre de mener une réflexion surl'instauration d'un mécanisme d'appui à l'accession à la propriété et sur lacréation d'un fonds de viabilisation des zones d'habitat social.

Au cours de ce conseil, le Chef de l'Etat a particulièrement insisté surl'amélioration de l'environnement des affaires et sur la réforme ducode général des impôts.

Il a, à ce titre, fait noter au Conseil que les mesures innovantes retenuespar le Conseil

interministériel consacré à l'évaluation des mesures du Conseilprésidentiel sur l'investissement ont fortement retenu son attention.

Il a ainsi invité le Premier Ministre à s'assurer de leur applicationeffective avant la fin du trimestre de l'année 2013.

Il s'agit particulièrement de la décentralisation du plus grand nombre desdémarches administratives et de la réduction des délais et des coûts decertaines procédures.

Au sujet de la réforme générale des impôts, le Président de la République atenu à rappeler qu'il la considère comme un adjuvant décisif dansl'accélération du potentiel de croissance économique du pays.

Le Chef de l'Etat a par ailleurs donné des instructions au Premier Ministrepour que la suppression de la TVA sur le matériel agricole ainsi que la baissede 5 à 1% des droits d'enregistrement relatifs à la mutation de propriété enmatière d'habitat social ne souffrent d'aucune entorse.

Le Président de la République a aussi instruit le Premier Ministre desoumettre dans les meilleurs délais, le document de Stratégie Nationale deDéveloppement Economique aux partenaires du développement dans le cadre d'uneréunion du Groupe Consultatif.

Dans le cadre de la politique étrangère, le Chef de l'Etat a informé leConseil qu'il a décidé de placer les postes diplomatiques ouverts dans notrevoisinage immédiat : Guinée, Cap-Vert, Gambie, Guinée Bissau, Mali etMauritanie dans la zone3 où sont logés les pays développés. Cette mesure devalorisation de ces postes va améliorer le traitement des fonctionnaires qui ysont affectés et accroître les moyens mis à leur disposition. Cette mesure serade nature à relever substantiellement la qualité du travail effectué ainsi quele niveau de la représentation.

Enfin, le Président de la République a fait part au Conseil de son agendadiplomatique de la semaine.

Le Premier Ministre, à la suite du Chef de l'Etat, a rendu compte desactivités gouvernementales. Il a d'abord informé le Conseil sur les travaux etconclusions du Conseil interministériel consacré à l'évaluation des mesures duConseil présidentiel sur l'investissement. Il a ensuite renducompte au Conseil de l'ouverture, le 12 décembre 2012, des Assises del'entreprise organisées par le Conseil National du Patronat (CNP).

Le Premier Ministre a expliqué au monde des affaires la philosophie de lanouvelle réforme fiscale et les objectifs visés avec une telle mesure. Il arévélé avoir rassuré les opérateurs économiques sur le relèvement à 30%de l'impôt sur les sociétés.

Par ailleurs, il a précisé que ce sont les revenus du capital, plutôtque le capital lui-même

qui sont taxés ;et qu'un impôt assis sur lerésultat final est un élément post-compétitivité.

Il a enfin évoqué la commercialisation de l'arachide, en soulignant lanécessité d'engager toutes les actions utiles pour en faire un succès, concernant notamment :

§ la conservation par les producteurs desgraines sélectionnées en guise de semences ;

§ la reconstitution des stocks desécurité ;

Le Ministre des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a faitle point sur l'actualité internationale, en mettant l'accent sur la réunion àMarrakech, du Groupe des Amis du Peuple Syrien et sur la crise malienne.

Le Ministre de l'Agriculture a rendu compte du déroulement de la campagne decommercialisation de l'arachide.

Le Ministre de la pêche et des Affaires maritimes a entretenu le Conseil dela question relative à l'octroi de licences de pêche au profit d'armateursétrangers. Sur ce point précis, le Président de la République a décidé deprolonger le repos biologique sur nos espaces maritimes, en gelant l'octroi delicences de pêche à des armateurs étrangers, pour une durée d'au moins un an.

Le Ministre de l'Education nationale a rendu compte de laparticipation de notre pays à la 55éme session ministérielle de la Conférence des Ministres de l'Education des paysayant en partage le français qui s'est tenue à Ndjamena, au Tchad, du **5au 9 décembre 2012**. Il a aussi informé le Conseil desrésultats provisoires du recensement des enseignants du moyen-secondaire afin de déterminer les besoins en fonction des surnombres et des déficitsconstatés.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil aexaminé et adopté :

§ Un projet de décret modifiant **l'annexe2 au décret n°89-682 du 14 juin 1989** fixant le régime de rémunérationdes fonctionnaires et agents en service dans les postes diplomatiques etconsulaires et dans les services rattachés ;

§ Un projet de décret érigeant le GroupementNational des Sapeurs Pompiers en Brigade Nationale des Sapeurs Pompiers etfixant son organisation.

Le Conseil a pris la mesure individuelle suivante :

§ Monsieur Ciré DIA, Cadre supérieur engestion, Administrateur des Postes est nommé Directeur général de la Sociéténationale La Poste, en remplacement de Monsieur Mamadou Lamine THIOR.

Revenir